
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2014

PRÉSENTS

BINON Yves, Bourgmestre, Président;
DOLIMONT Adrien, ATTOUT- BERNY Marie-Astrid, ROULIN-DURIEUX Laurence, MINET Pierre, Echevins;
ROCHEZ Henri, DUMONT Achille, MAJEWSKI Nicolas, COULON Grégory, LECLERCQ Olivier, RIGNANESE Gian-Marco, ESCOYEZ Yves, SIMONART Geoffroy, DE LONGUEVILLE Catherine, LEGAY Thomas, MARIN Bénédicte, OGIERS-BOI Luigina, BAUDUIN Jean-Claude, BEUGNIER Lydie, Conseillers;
PIRAUX Frédéric, Directeur général.

Excusés : TOUSSAINT-MALLET Yvonne, CAWET Gilbert, DRUITTE Isabelle.

Objet : Séance publique

1. Objet : FP/Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil communal,

- Par 18 oui et 1 abstention, décide :

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communal du 18 septembre 2014.

2. Objet : BF/ Modifications budgétaires n° 1 - service ordinaire et service extraordinaire. Exercice 2014. Prolongation de délais.

- Le Conseil communal, à l'unanimité, décide de prendre connaissance de l'arrêté de prolongation de délai de tutelle jusqu'au 30/09/2014 pour ces amendements budgétaires.

Madame Yvonne TOUSSAINT-MALLET, échevine, entre en séance.

3. Objet : BF/ Compte communal de l'exercice 2013. Approbation tutelle

- Le Conseil communal, à l'unanimité, décide de prendre connaissance du courrier du 25/09/2014 par lequel le SPW transmet, pour notification, l'arrêté d'approbation des comptes annuels 2013.

4. Objet : BF/ Budget de l'exercice 2015 de la fabrique d'église saint Jean-Baptiste à Cour-sur-Heure.

Le Conseil communal,

- Par 18 oui et 2 abstentions, décide:

Article 1er : D'émettre un avis favorable sur le budget de l'exercice 2015 de la fabrique d'église saint Jean-Baptiste à Cour-sur-Heure.

Article 2 : De transmettre copie de cette délibération et de ses annexes :

- au service public de wallonie à Mons
- à Monseigneur l'Evêque du diocèse de Tournai.

5. Objet : BF/ Budget de l'exercice 2015 de la fabrique d'église saint Christophe à Marbaix-la-Tour.

Le Conseil communal,

- Par 18 oui et 2 abstentions, décide:

Article 1er : D'émettre un avis favorable sur le budget de l'exercice 2015 de la fabrique d'église saint Christophe à Marbaix-la-Tour.

Article 2 : De transmettre copie de cette délibération et de ses annexes :

- au service public de wallonie à Mons
- à Monseigneur l'Evêque du diocèse de Tournai.

6. Objet : BF/ Budget de l'exercice 2015 de la fabrique d'église saint Louis à Ham-sur-Heure.

Le Conseil communal,

- Par 18 oui et 2 abstentions, décide:

Article 1er : D'émettre un avis favorable sur le budget de l'exercice 2015 de la fabrique d'église saint Louis à Ham-sur-Heure (Beignée).

Article 2 : De transmettre copie de cette délibération et de ses annexes :

- au service public de wallonie à Mons
- à Monseigneur l'Evêque du diocèse de Tournai.

7. Objet : BF/ Avance de trésorerie. Délégation au collège communal en vue de solliciter auprès de Belfius Banque des ouvertures de crédit sur le compte courant de la Commune.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article 1er : de déléguer au Collège communal la possibilité de solliciter auprès de Belfius Banque, en vue de faire face au paiement de ses dépenses ordinaires, des ouvertures de crédit gagées par le disponible des recettes ordinaires de la Commune centralisées à son compte courant.

Art. 2 : La présente délibération est d'application jusqu'au 03 décembre 2018.

Art. 3 : Copie de la présente délibération sera transmise au directeur financier pour sa parfaite information.

8. Objet : CP/ Marché public de fournitures portant sur l'acquisition de deux feux de chantier tricolores à leds destinés au service technique des travaux.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : de passer un marché public de fournitures portant sur l'acquisition de deux feux de chantier tricolores à leds destinés au service technique communal des Travaux, au montant estimatif de 4.000 € TVAC.

Art. 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation de ce marché.

Art. 3 : d'approuver les termes du cahier spécial des charges n° 1196.

Art. 4 : de financer la dépense qui résultera de ce marché à l'aide du crédit prévu, en dépenses, à l'article 42101/74451 intitulé «achat de matériel voiries», et, en recettes, à l'article 06013/99551 intitulé « Fonds de réserve achat de matériel divers voiries » au service extraordinaire du budget de l'exercice 2014.

Art. 5 : d'annexer copie de la présente délibération en tant que pièce justificative du susdit marché aux mandats de paiement par lesquels le Directeur financier sera chargé par le Collège communal de liquider la dépense.

9. Objet : CP/ Marché public de services portant sur une mission d'auteur de projet chargé des travaux de reconstruction du mur de berge de l'Eau d'Heure et de lutte contre les inondations au niveau de la rue Froide à Ham-sur-Heure.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : de passer un marché public de services portant sur une mission d'auteur de projet chargé des travaux de reconstruction du mur de berge de l'Eau d'Heure et de lutte contre les inondations au niveau de la rue Froide à Ham-sur-Heure, au montant estimatif de 24.502,00 € TVAC.

Art. 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation de ce marché.

Art. 3 : d'approuver les termes du cahier spécial des charges n° 1197.

Art. 4 : de financer la dépense qui résultera de ce marché à l'aide du crédit de 25.000,00 € prévu, en dépenses, à l'article 48202/73360 intitulé « honoraires réfection mur rue Froide (Eau d'Heure) » et, prévus en recettes comme suit : 12.500 Eur à l'article 48202/96151 intitulé « emprunt communal honoraires réfection mur rue Froide (Eau d'Heure) » et 12.500 Eur à l'article 48202/66451 intitulé « subside honoraires réfection mur rue Froide (Eau d'Heure) » en modification budgétaire n°2 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2014.

Art. 5 : de transmettre la présente délibération au SPW – Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – Département de la Ruralité et des Cours d'Eau - Direction des Cours d'Eau non navigables – District de Namur, 39 Avenue Reine Astrid à 5000 Namur.

Art. 6 : d'annexer copie de la présente délibération en tant que pièce justificative du susdit marché aux mandats de paiement par lesquels le Directeur financier sera chargé par le Collège communal de liquider la dépense.

10. Objet : NP/Enseignement - Fixation de l'encadrement maternel avec effets rétroactifs du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De fixer comme suit l'encadrement maternel avec effets rétroactifs du 01/10/2014 au 30/09/2015 :

	Inscrits	Emplois
	au 30/09/2014	
Ham-sur-Heure-Centre	48	3
Ham-sur-Heure-Beignée	37	2
Cour-sur-Heure	16	1
Nalinnes-Centre	78	4
Nalinnes-Haies	50	3
Nalinnes-Bultia	19	1
Jamioux	52	3
<u>Marbaix-la-Tour</u>	<u>36</u>	<u>2</u>
	336	19

Art. 2 : De transmettre copie de la présente délibération :

- au Ministre de la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- à l'inspection cantonale (maternelle).

11. Objet : Questions orales et écrites au collège communal

Objet : Huis-clos

1. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à concurrence de 11 périodes/semaine à l'école communale de Nalinnes - section du Centre avec effets rétroactifs à partir du 01/10/2014 : BEAUFAIJT Virginie.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner BEAUFAIJT Virginie, institutrice maternelle diplômée de la Haute Ecole provinciale de Mons-Borinage à Mons le 20/06/2003,

en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire avec effets rétroactifs à partir du 01/10/2014, à l'école communale de Nalinnes – section du Centre à concurrence de 05 périodes/semaine en remplacement de Yernaux Valérie et à concurrence de 06 périodes/semaine en remplacement de Lierneux Marie-Hélène et ce, en supplément des 13 périodes/semaine d'institutrice maternelle affectée à la psychomotricité qu'elle preste sous le régime d'agent A.P.E. dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes.

Art. 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2015 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

2. Objet : MG/Personnel enseignant - Modifications d'affectation d'une institutrice maternelle à titre définitif avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2014 : BRUFFAERTS Nathalie.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'affecter, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2014 :

- BRUFFAERTS Nathalie, institutrice maternelle à titre définitif, à l'école communale de Nalinnes – section du Centre à concurrence de 05 périodes/semaine en remplacement de Yernaux Valérie et à concurrence de 06 périodes/semaine en remplacement de Lierneux Marie-Hélène ainsi qu'à concurrence de 13 périodes/semaine et à l'école communale de Ham-s-Heure/Cour-s-Heure – section de Beignée à concurrence de 02 périodes/semaine ;

Art. 2 : D'affecter, avec effets rétroactifs à partir du 01/10/2014 :

- BRUFFAERTS Nathalie, institutrice maternelle à titre définitif, à l'école communale de Nalinnes – section du Centre, à concurrence de 26 périodes/semaine ;

Art. 3 : De stipuler que copies de la présente délibération seront adressées :

- au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- à l'intéressée afin de leur servir de commission.

3. Objet : NP/Personnel enseignant - Affectation d'une maîtresse de psychomotricité A.P.E. à concurrence de 2 périodes/semaine à l'école communale de Cour-sur-Heure, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2014 : HUBERT Macy.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :
-

Article 1^{er} : De prendre acte de l'affectation, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2014, de HUBERT Macy, agrégée de l'enseignement secondaire inférieur en éducation physique, diplôme délivré par la Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg à Namur, le 03/09/2013, en vue d'exercer les fonctions de maîtresse de psychomotricité à concurrence de 2 périodes/semaine sous le régime d'agent A.P.E., à l'école communale de Cour-sur-Heure.

Art. 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente affectation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2015 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

4. Objet : NP/Personnel enseignant - Affectation d'une maîtresse de psychomotricité A.P.E. à concurrence de 4 périodes/semaine à l'école communale de Ham-sur-Heure - section du Centre, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2014 : CHAMPENOIS Harmony.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De prendre acte de l'affectation, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2014, de CHAMPENOIS Harmony, institutrice maternelle diplômée de la Haute Ecole provinciale de Mons-Borinage à Mons, le 30/06/2007, en vue d'exercer les fonctions de maîtresse de psychomotricité à concurrence de 4 périodes/semaine sous le régime d'agent A.P.E., à l'école communale de Ham-sur-Heure – section du Centre.

Art. 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente affectation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2015 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

5. Objet : NP/Enseignement - Engagement d'une puéricultrice A.P.E. à 4/5ème temps à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section du Centre, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2014 : TENIAS-MORLANS Lydia-Teresa.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'engager TENIAS-MORLANS Lydia-Teresa, puéricultrice diplômée de l'Institut Sainte-Anne à Gosselies le 30/06/1987, en vue d'exercer les fonctions de puéricultrice A.P.E. à 4/5^{ème} temps à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section du Centre, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2014.

Art. 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2015 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

6. Objet : NP/Enseignement - Engagement d'une institutrice primaire A.P.E. à mi-temps à l'école communale de Nalinnes - sections du Centre et des Haies, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2014 : DELWASSE Coralie.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'engager, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2014, DELWASSE Coralie, institutrice primaire diplômée de la Haute Ecole Namuroise à Malonne le 22/06/2010, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à mi-temps sous le régime d'agent A.P.E., à l'école communale de Nalinnes – sections du Centre et des Haies.

Art. 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2015 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

7. Objet : NP/Personnel enseignant - PIREAU Joëlle, institutrice primaire à titre définitif : modification de ses demandes de temps partiel pour les périodes avec effets rétroactifs du 01/09/2013 au 31/08/2014 et du 01/09/2014 au 31/08/2015.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'agréer les requêtes par lesquelles PIREAU Joëlle, institutrice primaire à titre définitif, sollicite un congé pour prestations réduites (mi-temps) à partir de l'âge de 50 ans avec effets rétroactifs du 01/09/2013 au 31/08/2014 et un congé pour prestations réduites (quart-temps) à partir de l'âge de 50 ans avec effets rétroactifs du 01/09/2014 au 31/08/2015.

Art. 2 : De transmettre copies de la présente délibération :

- au Ministre de la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- à l'intéressée afin de lui servir de commission.

8. Objet : NP/Personnel enseignant - Mise en disponibilité par défaut d'emploi et à concurrence de 8 périodes/semaine d'une maîtresse de religion protestante à titre définitif, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2014 : SIMONET Laure.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De placer en disponibilité, par défaut d'emploi, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2014 et à concurrence de 8 périodes/semaine, Laure SIMONET, diplômée de l'Enseignement technique secondaire supérieur et détentrice du certificat de compétence pédagogique délivré par l'Eglise protestante unie de Belgique le 01/10/1991, maîtresse de religion protestante à titre définitif.

Art. 2 : De stipuler :

- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie - Bruxelles ;
 - au service religieux protestant à Bruxelles ;
 - à l'inspecteur de religion protestante ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

9. Objet : NP/Personnel communal - Démission de ses fonctions de maçon à titre définitif à la date du 31/08/2015 en vue d'être admis à la pension de retraite à partir du 01/09/2015 : DESART Daniel.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De faire droit à la requête par laquelle - le 12/08/2014 – DESART Daniel, présente la démission de ses fonctions de maçon à la date du 31/08/2015 en vue d'être admis à la pension de retraite à partir du 01/09/2015.

Art. 2 : De transmettre copies de la présente délibération :

- au Service des Pensions du Secteur Public ;
- à l'intéressé afin de lui servir de commission.

10. Objet : Questions orales et écrites au collègue communal

Par le Conseil :

**Le Directeur général,
(s) Frédéric PIRAUX
Ham-sur-Heure-Nalinnes, le
Le Directeur général,**

**Le Bourgmestre-Président,
(s) Yves BINON**

Le député-bourgmestre,

Frédéric PIRAUX

Yves BINON
